



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/25-1052-946 du 30/06/2025

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET
DU PERSONNEL A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS
NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET
PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

Références : code général de la fonction publique - arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire académique : des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétents à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 1^{er} février 2023 ;

Vu l'arrêté des représentants de l'administration et des représentants des personnels, membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale en date du 18 février 2025 ;

Vu le courrier électronique en date du 17 juin 2025 de l'organisation syndicale CGT Educ'action portant sur la désignation de Monsieur Cyril ETLICHER en qualité de membre suppléant ;

Vu le courrier électronique en date du 23 juin 2025 de l'organisation syndicale FNEC FP FO portant sur la désignation de Monsieur Mathieu BLOND en qualité de membre suppléant ;

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe, DRRH
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR d'histoire géographie
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille
- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE

b. Membres suppléants

- M. William LOPEZ-PALACIOS, adjoint à la cheffe de la DIPE
- M. Jean-François CARACENA, principal du collège Château Double d'Aix-en-Provence
- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE
- Mme Valérie TACCOEN, adjointe à la cheffe de la DIPE
- M. Nicolas DELOT, chef de bureau à la DIPE

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Audrey BOURILLON, CGT Educ'action
- Julien BLANCHET, CGT Educ'action
- Mme Magali BOIX, SE-UNSA
- Mme Corinne LIENHART, SNES FSU
- Mme Leïla GOUALA, FNEC FP FO

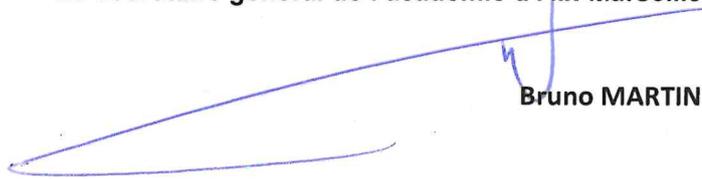
b. Membres suppléants

- M. Richard CASADO, CGT Educ'action
- M. Cyril ETLICHER, CGT Educ'action
- Mme Sihame OUTANI, SE-UNSA
- M. Alban LABERTHE, SNES FSU
- M. Mathieu BLOND, FNEC FP FO

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le **23 JUIN 2025**

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille


Bruno MARTIN